

Règlement d'ordre intérieur



Introduction

L'accueil extrascolaire est un service communal coordonné par le service Extrascolaire/Accueil Temps Libre communal, sous la responsabilité du Collège communal. Celui-ci est reconnu et agréé par l'ONE.

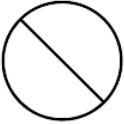
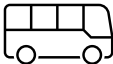
L'accueil extrascolaire est le moment d'accueil entre l'école et la famille.

Réglementé par le décret « Accueil Temps Libre » (dit ATL), l'accueil consiste en une prise en charge des enfants en dehors des horaires scolaires. Il est réalisé par des **en formation continue** pour proposer un environnement favorable aux enfants, tout en respectant leur liberté de participer aux activités proposées.

Le règlement d'ordre intérieur regroupe les règles de vie qui est à destination des parents et des familles qui confient leur enfant.

Conditions d'admission

	Tous les enfants âgés de 2,5 ans à 12 ans .
	Les enfants doivent être scolarisés dans une des écoles du territoire communal de Welkenraedt/Henri-Chapelle.
	L'inscription est obligatoire .
	Les lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 15h20 à 17h30 . Le mercredi : de 12h à 17h30 .
	Lors des journées pédagogiques des écoles et dans le cas où l'accueil soit assuré : de 7h30 à 17h30.

	Les périodes de fermeture sont : • Les vacances scolaires • Les jours fériés légaux ➔ Le calendrier reprenant les congés est envoyé avec vos factures du mois de juin/juillet affiché à La Chenille.
	Journées de formation de l'équipe : Il est possible que l'Accueil extrascolaire doive fermer pour des raisons de formation de l'équipe. Si tel est le cas, vous en serez informé au minimum <u>2 semaines avant</u>.
	Les lieux de l'accueil : A Welkenraedt : Rue Grétry, 10 4840 Welkenraedt A Henri-Chapelle : Village 1, 4841 Henri-Chapelle
	Les enfants se rendent à pied depuis chaque établissement scolaire vers les lieux d'accueil accompagnés des accueillants.
	Les mercredis, après un premier accueil sur place, les enfants de l'Ecole de Henri-Chapelle prennent le bus vers l'accueil extrascolaire de Welkenraedt. Le départ se fait à 13h40 accompagné d'un accueillant.
	La collation est prise vers 15h40 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
	Le mercredi, les enfants dinent vers 12h30 et prennent une collation vers 15h30. Le parent veille à prévoir les repas/collations.
	Une contribution financière est demandée aux parents.
	Contact responsable : Séverine ROMANO – 0490 30 50 62 – lachenille@4840.be Contact accueillants : Welkenraedt : 0484 19 04 05 Henri-Chapelle : 0490 30 63 23

Inscription OBLIGATOIRE – Portail parent

Depuis septembre 2025, lorsqu'un enfant est amené à fréquenter « La Chenille » pour la première fois, il est demandé aux parents de s'inscrire sur le **Portail Parent** (via l'e-guichet de la Commune de Welkenraedt), d'y inscrire leur(s) enfant(s) et d'y compléter la fiche santé. Nous suggérons également qu'un des deux parents prenne contact avec la responsable de « La Chenille » afin de prendre connaissance des formalités et de planifier une visite de l'accueil ainsi qu'un premier contact de l'enfant avec l'équipe d'accueillants.

Afin de garantir les normes de sécurité, d'encadrement et de qualité, une **inscription préalable** est demandée ET **obligatoire** pour l'accueil extrascolaire et les journées pédagogiques selon les modalités suivantes :

1) Inscription à l'accueil extrascolaire :

Les inscriptions se font via un formulaire en ligne, sur le Portail parent. Les parents ont du lundi soir au dimanche soir pour inscrire leur enfant à la semaine suivant. En cas d'absence, merci d'en informer la responsable au 0490 30 50 62 le plus tôt possible.

2) Inscription aux journées pédagogiques :

Dans le cas où La Chenille est en mesure d'organiser un accueil lors des journées pédagogiques, vous en serez informé par les canaux de communication de l'école. Vous aurez alors la possibilité d'inscrire votre enfant via le Portail parent. Les inscriptions seront clôturées une semaine avant la journée pédagogique et un e-mail de confirmation sera envoyé aux parents. Toute absence non signalée sera facturée.

Tarifs

Modalités de paiement :

Les factures sont établies mensuellement sur base des présences du mois précédent. Celle-ci doit être réglée dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission. Les factures peuvent être consultées et payées via le Portail parent.

Si une facture reste impayée après deux rappels, une mise en demeure vous sera envoyée par courrier recommandé, avec des frais supplémentaires. Sans règlement après cette mise en demeure, le dossier sera transmis à un huissier de justice pour engager une procédure de recouvrement.

Veuillez noter que le non-paiement des factures peut également entraîner l'impossibilité de poursuivre l'accueil de l'enfant au sein de « La Chenille ».

En cas de difficultés financières, nous vous invitons à prendre contact avec la responsable de « La Chenille » (lachenille@4840.be ou au 0490/30.50.62) afin de trouver ensemble une solution adaptée.

Le tarif de l'accueil extrascolaire du soir et des journées pédagogiques est fixé par le Conseil communal et indexable annuellement. Celui-ci sera applicable après 15 minutes en notre présence.

Une **attestation fiscale** sera établie pour les parents ayant acquitté les frais de garde de leur enfant. Celle-ci est envoyée au SPF (en ligne) début d'année civile et est accessible via le Portail parent.

Horaires

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 15h20 à 17h30

Le mercredi : de 12h à 17h30

Journées complètes : de 7h30 à 17h30.

Dans le respect de la vie privée de chacun, les parents veillent à **respecter les heures de fermeture. Ceux-ci veillent à prévenir les accueillants en cas de retard.**

En cas de retards trop importants et récurrents, des conséquences de niveau progressif seront appliquées : rencontre avec la responsable, exclusion temporaire de l'accueil pour une durée d'une semaine, exclusion définitive de l'accueil.

Horaires des activités :

Mercredi : de 14h à 15h30.

Journées pédagogiques : de 10h à 12h et de 14h à 15h.

Nous demandons aux parents de déposer leur enfant au plus tard 30 minutes avant le début des activités et de ne pas venir les récupérer pendant le déroulement de celles-ci.

Nous veillons à mettre en place des activités correspondant aux âges et besoins des enfants accueillis. Les enfants de maternelle ont la possibilité de faire la sieste le mercredi après-midi ainsi que lors des journées pédagogiques.

Renseignements pratiques

Pour les écoles de **Welkenraedt**, un accueillant vient chercher les enfants inscrits à 15h20 (ou 12h le mercredi) dans chaque établissement. Les enfants se regroupent en « rang » et se rendent à pied, avec gilet de sécurité, vers les locaux de La Chenille situés au Centre culturel. Le trajet dure environ 15 minutes et les enfants doivent être habillés selon la météo.

Pour l'école de **Henri-Chapelle**, les accueillants prennent également en charge le rang à 15h20 (ou 12h le mercredi) et conduisent les enfants à pied vers le local situé au Village.

Particularité du **mercredi pour Henri-Chapelle** : vers 13h40, les enfants prennent le bus de ligne vers Welkenraedt, où ils arrivent vers 14h. Cela permet de regrouper les animations et de participer aux activités extérieures ponctuelles.

Les devoirs :

Les enfants peuvent effectuer leurs devoirs durant l'accueil extrascolaire. Toutefois, les accueillants ne sont pas chargés de les accompagner dans leur réalisation.

Pique-Nique et collations :

Lors des journées pédagogiques et des mercredis, les enfants doivent prévoir leur repas de midi. Il y aura un temps de collation lors de l'accueil extrascolaire du soir et du mercredi, et deux lors des journées pédagogiques. Merci de prévoir le nécessaire. Nous vous recommandons de privilégier l'emploi de gourde, boîte à tartines et collation dans le respect d'une alimentation saine et équilibrée. De l'eau du robinet est à disposition des enfants en tout temps.

Hygiène :

Nous demandons aux parents dont les enfants ne sont pas encore propres de nous apporter le nécessaire afin de pouvoir changer votre/ vos enfant(s) (lingettes, langes, vêtements de rechange).

Santé et bien-être :

La **fiche santé** de l'enfant est complétée par le parent sur le **Portail parent** dès la première inscription de l'enfant à l'accueil. Le parent met à jour les informations au besoin.

Les accueillants ne sont pas habilités à donner quelque **médicament** que ce soit aux enfants en l'absence d'un **certificat médical détaillé**, hormis en cas de **fièvre dépassant 38°** (prise sous l'aisselle). Dans ce cas, le parent est averti par téléphone et du Paracétamol est administré en attendant le départ de l'enfant (sauf contre-indication de la fiche santé).

En cas **d'accident**, les parents seront immédiatement contactés par les accueillants. En cas **d'urgence** (et en l'absence rapide d'une décision parentale), l'enfant sera conduit à l'hôpital le plus proche. Il sera toujours fait appel à **l'ambulance**.

Lors de **journées fortement ensoleillées**, nous vous prions de penser à ce que votre enfant ait un couvre-chef et de la crème solaire. Cela permettra d'éviter des risques de coups de chaleurs et les coups de soleil.

Lors des **journées d'hiver**, nous vous demandons de veuillez à couvrir suffisamment votre enfant (bonnet, écharpe et gants).

Comme dit plus haut, les petits ont la possibilité de faire une **sieste** le mercredi après-midi ou lors des journées complètes.

Sécurité

Veuillez déposer et récupérer votre enfant DANS les locaux de « La Chenille ».

Les enfants de 5ème et 6ème années qui peuvent quitter seuls « La Chenille », doivent nous fournir au préalable une autorisation écrite, datée et signée par un des parents responsables.

Nous vous prions d'éviter de laisser votre enfant venir avec des objets personnels et/ou de valeurs et déclinons toute responsabilité en cas de perte de ces objets.

Assurance

Une assurance responsabilité civile et accidents corporels est contractée par la commune pour le temps d'accueil des enfants. Celle-ci est déjà comprise dans le tarif facturé pour l'accueil.

Une copie de cette police est disponible pour consultation auprès de l'administration communale de Welkenraedt. Tout sinistre ou accident doit être déclaré le plus rapidement possible afin que la compagnie d'assurances puisse être informée en temps voulu. Pour les dommages matériels occasionnés par un enfant, nous vous invitons à vous adresser à l'assurance familiale (responsabilité civile) des parents de l'enfant.

Règles de vie

Pour vivre ensemble, il est nécessaire de fixer des limites. Chaque enfant sera donc attentif à respecter les règles présentes dans la charte établie avec les enfants en chaque début d'année, notamment en ce qui concerne le respect des autres et du matériel.

L'utilisation d'un téléphone et/ou tablette par les enfants n'est pas autorisée au sein de l'accueil, sauf accord exceptionnel de la part des animateurs.

Respect de la vie privée et droit à l'image

Avis de protection des données : La Chenille est le responsable du traitement de vos données conformément au règlement de base sur la protection des données (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et aux dispositions d'exécution correspondantes. Il n'utilise ces données que pour le but et la durée indiqués.

Chaque accueillant respectera son devoir de discrétion envers les informations que les parents ou les enfants lui communiqueront.

Nous veillons au droit à l'image de chaque enfant dans le respect des autorisations fournies par le parent à sujet, dans la fiche santé.

Renseignements, questions, plaintes

En cas de question, suggestion ou réclamation, n'hésitez pas à contacter la responsable de l'accueil extra-scolaire, Séverine ROMANO au 0490/30.50.62 ou par mail « lachenille@4840.be ».

Vous pouvez également trouver des renseignements via le site internet « www.welkenraedt.be » ou la page Facebook « ATL Welkenraedt ».

Au besoin, la coordinatrice ATL (accueil temps libre), Wendy MARTIN, est aussi joignable au 087/89.91.87 ou par mail « atl@4840.be ». Elle a pour mission de veiller au bon fonctionnement des accueils sur la commune.

Responsable de l'accueil extrascolaire
« La Chenille »,

L'Échevine de la Petite Enfance,

(s) Séverine ROMANO

(s) Laurence XHONNEUX